

**La responsable Vie Solidaire  
S/c de la responsable de la DIVE**

**Aux**

**Responsables Administratifs et Financiers  
d'UFR, instituts et Ecoles  
Etudiantes et étudiants de l'UT2J**

Dossier suivi par :  
Christine BORDAS  
Responsable  
administrative de la  
DIVE  
Nathalie LEFEVRE  
Adjointe au Chef de  
service,  
accompagnement  
solidaire  
Tél. : 05.61.50.40.96  
Tél. : 05.61.50.41.77  
dive-pas@univ-tlse2.fr  
Université de Toulouse  
Jean Jaurès  
5 allées Antonio  
Machado 31058  
Toulouse cedex 9

**Objet : addendum au contrôle des pièces justificatives  
obligatoires à l'inscription ou pour bénéficier de la gratuité  
ou d'un tarif réduit des droits d'inscription pour un.e  
étudiant.e**

**Réf :**

- Code de l'éducation, articles L. 612-2 à L 612-4
- Code de l'éducation, articles D. 841-2 à D. 841-5 ; Article R719-49 et R719- 50
- Code de l'Éducation, articles D. 611-13 à D. 611-20 et D.612-2
- Code de la défense Art. R 4123-43
- Arrêté du 19/04/2019 Article 5
- Arrêté du 11 mai 2022 portant modification de l'arrêté du 19/04/2019
- Circulaire du 24/03/2022 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale - année 2022-2023 – annexe 5 – point 2
- Circulaire du 4 janvier 2021 relative au contrôle des titres d'accès
- Décision du Conseil d'administration UT2J du 13 décembre 2022

Il est précisé que la date butoir de contrôle des pièces justificatives est à titre exceptionnel, modifiée et reportée au 31/12/2025 en raison des circonstances exceptionnelles de mise en place d'une réorganisation du service en charge de cette mission.

L'application des mesures de régularisation des inscriptions non conformes s'effectuera à compter du 05/01/2026.

Cette modification entre en vigueur dès sa publication sur le site internet de l'université Toulouse Jean Jaurès.

Pour la Présidente  
La Vice-Présidente de la  
Commission Formation  
et Vie Universitaire



Marie-Hélène GARELLI